



Après consultation des parents d'élèves en janvier 2018, la semaine de 4,5 jours a été maintenue dans les écoles de la ville. Toujours soucieuse du bien-être des élèves et attentive à concerter dès que possible les usagers du service public pantinois, la municipalité a créé un groupe de travail sur la question des temps de l'enfant réunissant les parents d'élèves, les enseignants, des représentants de l'Éducation Nationale et des élus et agents de la ville. Ce collectif s'est réuni à 4 reprises en 2018, permettant d'élaborer 6 scénarios organisant la semaine de 4,5 jours avec au cœur des échanges : l'organisation et les temps d'activités périscolaire (TAP). Ces scénarios, fruits de la réflexion collective, sont aujourd'hui soumis au vote.

| Tout savoir sur les TAP

Les temps d'activités périscolaires (TAP) sont apparus dans les écoles en 2014 lors de la réforme des rythmes scolaires. Ces ateliers concernent toutes les classes sauf la petite section de maternelle et se déploient 4 fois par semaine sur une durée de 40 à 45 minutes. À Pantin, ils ont lieu pendant la pause déjeuner, dite « pause méridienne ». Les TAP recouvrent de nombreuses disciplines : activités culturelles, sportives, citoyennes... Ils sont encadrés par les animateurs des centres de loisirs, accompagnés par les équipes municipales. De nombreuses associations locales sont aussi mobilisées pour animer les TAP. L'encadrement a été renforcé via le recrutement de 100 agents diplômés selon les normes en vigueur. Les récents rapports démontrent que depuis leur mise en place davantage d'enfants bénéficient d'activités ludo-éducatives. Les TAP profitant en premier lieu aux enfants les plus défavorisés, ces activités participent à réduire les inégalités sociales.

Les TAP ne font pas partie du temps de classe et ne sont pas obligatoires.

| Incontournable

Conformément au code de l'Éducation, les temps de l'enfant doivent impérativement s'inscrire dans les principes suivants :

- 24h de classe par semaine
- 5h30 de classe par journée au maximum et 3h30 par demi-journée



© Ville de Pantin

Du 14 au 18 janvier à 18h30

5 réunions publiques pour comprendre l'enjeu du vote

14 jan. | Quartier des Courtilières

> maison de quartier I 1, av. Aimé Césaire

15 jan. | Quartier Mairie Hoche

> maison de quartier - 12, rue Scandicci

16 jan. | Quartier du Petit-Pantin / Les Limites

> maison de l'enfance - 63, rue Charles Auray

17 jan. | Quartier Église

> bourse du travail - 201, av. Jean Lolive

18 jan. | Quartier des Quatre-Chemins

> maison de quartier - 42, av. Édouard Vaillant

Mardi 22 janvier

- **8h à 9h et 16h15 à 18h30** : vote dans chaque école
- **20h** : annonce des résultats au salon d'honneur de l'hôtel de ville

Pour plus d'infos :

Mairie de Pantin
Direction de l'Éducation et des Loisirs éducatifs
Pôle Accueils de loisirs
84/88, av. du Général Leclerc
93507 Pantin cedex
Tél. 01 49 15 41 60

TEMPS DE L'ENFANT

Quelle organisation de la journée à l'école ?



Vote des parents d'élèves

(22 janvier 2019)



Madame, Monsieur,

En 2018, suite à un décret laissant le choix aux collectivités entre un retour à la semaine de 4 jours et le maintien à 4,5 jours, la ville de Pantin a décidé de consulter les parents d'enfants scolarisés en primaire. Ces derniers se sont exprimés à 51 % en faveur du maintien de la semaine de 4,5 jours.

Les mois suivants, des parents d'élèves pantinois ont exprimé leur volonté d'apporter des aménagements dans l'organisation des temps de l'enfant, dans le cadre des 4,5 jours. La municipalité a donc constitué un groupe de réflexion, piloté par les élus délégués aux Affaires scolaires et à l'Enfance, qui a tenu des réunions de travail de mai à décembre 2018 avec les partenaires de la communauté éducative (parents d'élèves et fonctionnaires de la Ville et de l'Éducation Nationale).

Ainsi, six propositions d'emplois du temps ont émergé et sont aujourd'hui soumises au vote. Quelle que soit l'option choisie, votre enfant sera accueilli dès 8h et jusqu'à 18h30. L'ensemble des propositions peut être résumé ainsi :

- maintien des temps d'activités périscolaires durant la pause méridienne avec un début de classe avancé à 8h30 ou à 8h45 ou maintenu à 9h.
- changement d'organisation avec des temps d'activités périscolaires l'après-midi, après la classe selon 3 scénarios à horaires différents.

Pour exposer les différentes alternatives, cinq réunions publiques se tiennent du 14 au 18 janvier, dans chaque quartier de Pantin. Le 22 janvier prochain, chaque parent d'élève pourra voter dans l'école de son enfant pour l'organisation de son choix.

Par ce vote, nous souhaitons poursuivre la dynamique participative à l'honneur à Pantin qui vise ici à proposer aux enfants et aux écoles les meilleures conditions de découverte et d'apprentissage.

Bertrand Kern
Maire de Pantin
Conseiller départemental
de Seine-Saint-Denis

Hervé Zantman
Adjoint au maire,
délégué aux
Affaires scolaires

Leïla Slimane
Conseillère municipale
déléguée à l'Enfance

Le groupe de travail a étudié la place des TAP dans la journée de l'enfant. Les scénarios proposent soit le maintien des TAP pendant la pause méridienne, soit le transfert des TAP après la classe. Voici les 6 propositions qui seront soumises au vote des parents. Le 22 janvier prochain, il ne faudra en retenir qu'une.

A/ Vous préférez des TAP pendant la pause méridienne

← OU → B/ Vous préférez des TAP après la classe

A.1

Début de classe à 8h30

TAP 4 fois par semaine

8h30 - 11h30 : classe (lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi)

11h30 - 13h30 : pause méridienne + TAP (sauf le mercredi)

13h30 - 15h45 : classe (sauf le mercredi)

A.2

Début de classe à 8h45

TAP 4 fois par semaine

8h45 - 11h45 : classe (lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi)

11h45 - 13h45 : pause méridienne + TAP (sauf le mercredi)

13h45 - 16h : classe (sauf le mercredi)

A.3

Début de classe à 9h

TAP 4 fois par semaine

9h - 12h : classe (lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi)

12h - 14h : pause méridienne + TAP (sauf le mercredi)

14h - 16h15 : classe (sauf le mercredi)



B.1

Début de classe à 8h45

TAP 2 fois par semaine

8h45 - 11h45 : classe (lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi)

11h45 - 13h30 : pause méridienne

13h30 - 15h45 : classe (sauf le mercredi)

15h45 - 17h15 : TAP (lundi et vendredi)

B.2

Début de classe à 8h45

TAP 4 fois par semaine

8h45 - 11h45 : classe (lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi)

11h45 - 13h30 : pause méridienne

13h30 - 15h45 : classe (sauf le mercredi)

15h45 - 16h30 : TAP (sauf le mercredi)

B.3

Début de classe à 8h30

TAP 2 fois par semaine

8h30 - 11h30 : classe (lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi)

11h30 - 13h30 : pause méridienne

13h30 - 16h30 : classe (lundi et jeudi)

13h30 - 15h : classe et 15h - 16h30 : TAP (mardi et vendredi)

⚠ Cette proposition nécessite une dérogation auprès de l'Éducation Nationale en raison du dépassement des 5h30 maximum par jour.



Quelle que soit l'option retenue lors du vote, l'accueil du matin (dès 8h) et l'accueil du soir (jusqu'à 18h30) sont maintenus.

